



Sauvetage des amphibiens

Secteur Arve-lac

janvier - mars 2020

Rapport de suivi



Table des matières

1. CONTEXTE	3
1.1 SITUATION	3
1.2 STATUTS DE PROTECTION	3
2. METHODOLOGIE	3
3. RESULTATS	5
3.1. CHEMIN DES COMBES (MEINIER)	5
3.2. ROUTE DE JUVIGNY (JUSSY).....	6
4. CONCLUSIONS	8
5. REMERCIEMENTS	9

1. Contexte

1.1 Situation

Dans la région Arve-Lac, deux actions de sauvetage d'amphibiens ont lieu depuis plusieurs années consécutives de février à avril lors de leur migration de leurs sites d'hivernage vers leurs sites de reproduction. De nombreux amphibiens ont pu ainsi être sauvés, évitant d'être victime d'écrasement sur les routes. Cette année 2020, le KARCH-GE a été mandaté par l'OCAN dans le but de coordonner l'action de sauvetage à la route de Juvigny à Jussy et d'effectuer un suivi ponctuel au chemin des Combes à Meinier. En effet, ces mesures de protection/conservation permettent d'éviter localement la disparition de populations d'amphibiens.

1.2 Statuts de protection

Les amphibiens sont protégés par la loi fédérale sur la protection de la nature (LPN) depuis 1966 et la majorité des espèces sont sur la liste rouge des espèces menacées. Ainsi depuis 2001, une ordonnance d'application spécifique de la LPN permet la protection des principaux sites de reproduction des batraciens, dénommés OBat (Ordonnance sur les sites d'importance pour la reproduction des Batraciens).

De plus à Genève, la loi cantonale sur la faune (LFaune M 5 05) et son règlement d'application (RFaune M 5 05.01) protège les amphibiens et leurs sites de reproduction.

2. Méthodologie

Au chemin des Combes à Meinier, une barrière a été placée le 1^{er} février 2020 jusqu'au 20 mars, fermant temporairement l'accès aux véhicules motorisés (Fig. 1).

Des visites ponctuelles ont été faites entre le mois de janvier et de mars pour observer le début et la fin de la migration.



Figure 1 : Photographie de la barrière interdisant la circulation, au chemin des Combes à Meinier.

A la route de Juvigny à Jussy, une barrière mobile « Deltatec » sur un linéaire de 300 m, fixée grâce à des piquets de fer à béton dépassant du sol d'environ 50 cm et d'une trentaine de seaux par site, retenu par des sardines, ont été posés le 7 janvier 2020 par OK Forêt à Jussy sous la direction de L. Rebetez (garde de l'environnement - OCAN).

Avec ce système, les amphibiens sont canalisés le long de ce filet de rétention puis tombent dans les seaux. Ils sont ensuite été récupérés au matin et amenés de l'autre côté de la route pour ensuite rejoindre l'étang des Dolliets à Jussy.

Les relevés quotidiens ont débutés le 30 janvier 2020 et ont été assurés par l'équipe du KARCH-GE, et des bénévoles. Les données ont été hebdomadairement transmises et mises à jour sur le site du KARCH-GE.

Le système de sauvetage a été fermé le 17 mars 2020 puis a été démonté par Ok Forêt par la suite.

Une fiche descriptive et un protocole ont été envoyés à chacun des participants. Une séance d'initiation aux relevés et de détermination des amphibiens a été proposée le 22 février 2020. Une quinzaine de personnes a participé à cette sortie.

La barrière a été ouverte sur 48 jours consécutifs avec une visite quotidienne, ce qui représente environs 96h de relevés. Une vingtaine de bénévoles en plus des membres du KARCH-GE s'est mobilisée pour participer aux relevés, afin de relayer l'équipe du KARCH-GE. Plus d'une dizaine de nouveau bénévoles se sont formés cette année.

La participation de ces bénévoles est d'une grande aide, elle représente 66 % des jours de relevés effectués. Elle contribue au bon fonctionnement de ces actions de sauvetage mais nécessite en contrepartie un temps important d'information et d'organisation.

Ce système mis en place, reste une solution provisoire pour éviter aux amphibiens d'être écrasés par les voitures. Il ne remplace en aucun cas la mise en place d'actions de protection assurant un passage aux amphibiens de manière durable et permanente, telle que la création de passages sous route à amphibiens.

3. Résultats

3.1. Chemin des Combes (Meinier)

Le **chemin des Combes** est une route communale de la **commune de Meinier** (Fig.2). Ce tronçon de route et la parcelle boisée juxtaposée font parties d'un site de reproduction de batraciens d'importance nationale (Obat Haute-Seymaz (GE29).

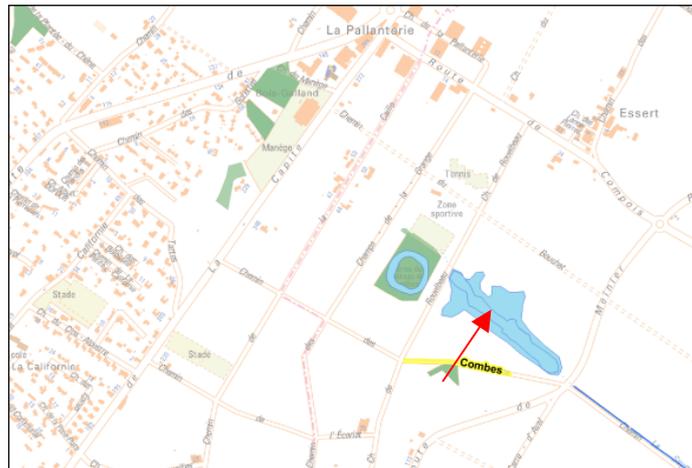


Figure 2 : Localisation du chemin des Combes (<http://ge.ch/geoportail/monsitq/>) et direction de la migration.

Un suivi ponctuel entre le mois de janvier et de mars a permis de veiller au déroulement de la migration des amphibiens, dans l'objectif de fermer seulement ce chemin à la circulation au moment de la migration des amphibiens.

Aucun sauvetage ponctuel d'amphibien n'a été effectué avant la mise en place de la barrière, la migration n'avait pas encore débuté. La période de mise en place de la barrière sur 5 semaines (du 1^{er} février au 5 mars) a coïncidé avec la période de migration. Ces dates étant variables d'une année à l'autre selon les conditions météorologiques, l'annonce du début et de la fin des migrations par le KARCH-GE (suite aux suivis ponctuels) semble optimale.

Lors de ces suivis, seul un amphibien (un triton alpestre) a été observé écrasé au niveau du bois (vélo ?). L'interdiction de circulation comprenant toute la période de migration (aller et retour) pour les anoues (crapauds et grenouille), le taux de mortalité a pu être réduit au minimum. Par rapport aux années précédentes, la plupart des amphibiens en migration retour ont pu se déplacer sans risque.

La mesure a été bien accueillie par le public rencontré sur le chemin, les promeneurs étaient très satisfaits.

Cette mesure est très favorable et est donc à recommander pour les prochaines années.

Recommandations pour le chemin des Combes

Fermeture temporaire à la circulation pendant la période de migration ou autoriser que la circulation des véhicules agricoles.

3.2. Route de Juvigny (Jussy)

La **route de Juvigny**, est une route communale de la **commune de Jussy** (Fig. 3). Ce tronçon de route et les milieux boisés environnants font partis d'un site de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat, Dolliets (GE59).

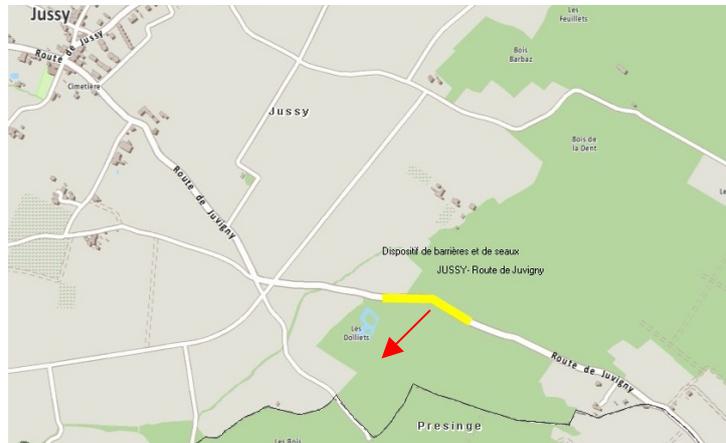


Figure 3 : Situation du secteur d'étude sur la route de Juvigny (<http://ge.ch/geoportail/monsitg/>).

Les barrières ont été posées sur la parcelle 342, appartenant à M. Vuagnat. 185 amphibiens ont été comptabilisés cette année sur la route de Juvigny, représentés surtout par 58 % de grenouille brune, 36 % de crapaud commun et 6% de triton alpestre (Fig.4).

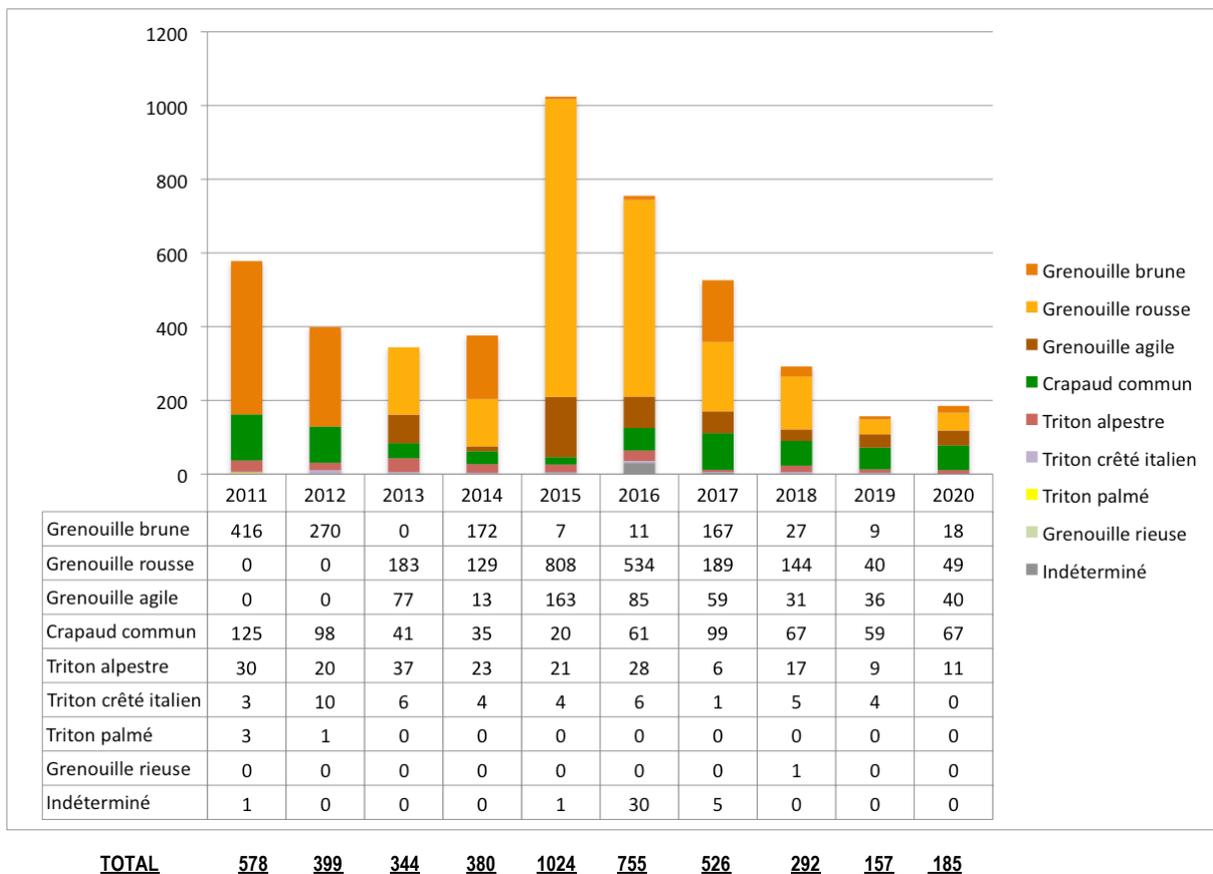


Figure 4 : Effectifs d'amphibiens sauvés à la route de Juvigny depuis 2011.
(Les grenouilles brunes regroupent les grenouilles agiles et les grenouilles rousses, lorsque la distinction n'a pas été faite).

Le nombre d'amphibiens observés reste faible cette année. 4 espèces d'amphibiens étaient présentes sur ce site. Aucun triton crête italien n'a été relevé.

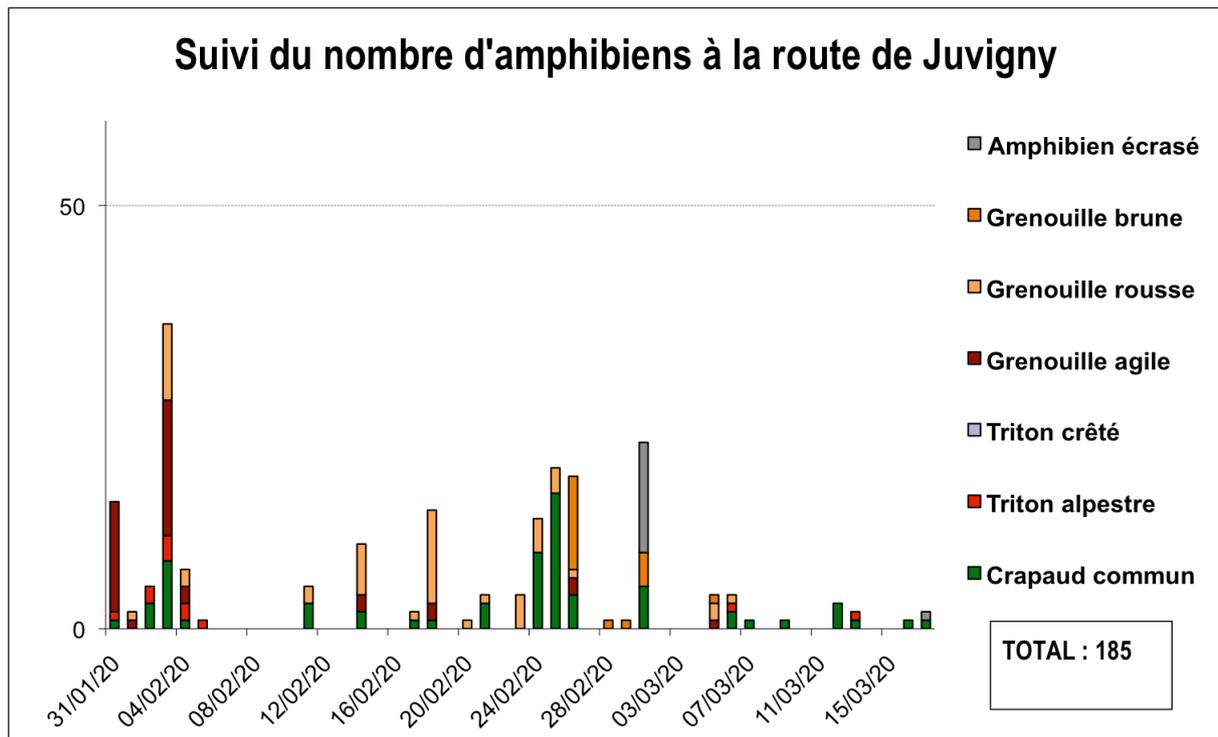


Figure 5 : Phénologie des traversées d'amphibiens à la route de Juvigny en 2020.

Les barrières ont été mises en place début janvier pour éviter de manquer une migration précoce. Cependant aucun déplacement d'amphibiens avant la fin janvier n'a été observé.

La période de déplacement pour toutes les espèces d'amphibiens a été étalée entre le mois de février et la mi-mars (Fig.5).

14 amphibiens écrasés sur la route ont été recensés.

La chute progressive des comptages depuis 2015 de grenouilles rousses en particulier, est inquiétante, et pas totalement expliquée. La mortalité routière le reste de l'année (migration retour et estivale), et la présence de poissons dans l'étang des Dolliets sont des facteurs défavorables à ces populations déjà vulnérables.

Recommandations pour la route de Juvigny

Mettre en place le plus rapidement possible les passages sous voie prévus par le contrat corridors Arve-Lac (Cahier n°13-61 : mesure M7), signé le 12 novembre 2012 par les partenaires Franco-Suisse.

Suppression des poissons dans l'étang des Dolliets.

4. Conclusions

De nombreux amphibiens ont pu être sauvés par ces actions de sauvetage :

- A Meinier, tous les amphibiens ont pu se déplacer sain et sauf vers leur milieu de reproduction et vers leur quartier d'été.
- A Juvigny, 185 individus ont pu être sauvés qui sans la protection des barrières auraient pour la plupart finis écrasés sur les routes. La circulation routière sur cette route est réellement conséquente aux horaires de migration des amphibiens (18h-20h).

Néanmoins les amphibiens en migration « post-nuptiale », les jeunes en dispersion et toutes les autres espèces de petite faune (reptiles, micromammifères, etc.) restent soumis au danger de la circulation dans ces secteurs pour le reste de l'année.

Nous préconisons pour les années à venir :

- un passage sous-voie à la route de Juvigny, prévu dans le contrat corridor Arve-Lac (mesure M7),
- la répétition de la fermeture ponctuelle à la circulation pour le chemin des Combes, à synchroniser avec la période de migration (au moins 5 semaines).

Nous faisons donc appel aux partenaires pour mettre en place dès que possible ces mesures de protection pérennes.

Lise Barbu, novembre 2020

Analyses et rédaction : Lise Barbu. Relecture : J. Thiébaud.

Relevés : Thomas Gil, I. Saucy, B. Gil-Wey, D. Hesener, R. Huck, J. Kitson, A. Deschevrens, X. Zanonne, H. Huber, A. Bourgignon, S. Mosetti, S. Christen, C. et S. Bryan-Buxton, C. Chenu, I. Veiga, K. Johnston, N. Michael, J. Rossier, G. Dandliker, V. le Bourlot, E. Tournier, G. Escrig Mayor, Y. Leone, A-M. Fabre-Bulle, N. Neuenschwander, A. Hyacinthe, F. Orelli, I. Bovey, L Barbu.

Photographies : L. Barbu.

5. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour réaliser ces opérations de sauvegarde des amphibiens :

- OK Forêt,
- l'équipe de la OCAN, dont L. Rebetez,
- les propriétaires,
- les bénévoles qui sont venus au petit matin relever par tout temps les amphibiens des seaux,
- les communes de Jussy et de Meinier.

Le bon déroulement de ces opérations a été possible grâce à la mobilisation et à la disponibilité de ces nombreuses personnes.